

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

VOEU du BUREAU de la Communauté

N° 2021 – 065

Séance du 28 avril 2021



SUITE A DONNER OU NON AU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES DU 4 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 avril à 17 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 22 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Denis PRIOURET, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX, Alain DETOLLE. Jean-Luc LEGER ; Céline COLLET-DUFAYS.

ETAIENT EXCUSES : Alex SAINTRAPT.

Mme Valérie BERTIN expose les faits suivants :

La famille de M. Jean-Sébastien Combe-Maës a introduit en 2018 une requête indemnitaire auprès du Tribunal Administratif de Limoges à l'encontre de la Communauté de communes.

Le Tribunal Administratif de Limoges, dans sa décision du 4 mars 2021, a condamné la Communauté de communes à verser la somme de 461 693,82 euros à M. Stéphane Maës-Combe et la somme de 25 000 euros à Mme Rosa Maria Combe, sommes assorties des intérêts au taux légal.

La question est de savoir s'il convient ou non de faire appel de cette décision.

Mme Valérie BERTIN, bien que restant décisionnaire en dernier ressort de faire appel ou non de la décision du Tribunal Administratif de Limoges, sollicite l'avis des membres du Bureau communautaire sur l'opportunité d'un tel choix.

Mme Valérie BERTIN ajoute que la compagnie d'assurance SMACL, assureur de la Communauté de communes dans cette affaire et qui conduit le sens du procès, lui a demandé de ne pas faire appel de ce jugement et a accepté la prise en charge intégrale des sommes mises à la charge de Creuse Grand Sud par le Tribunal Administratif.

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **EMET le vœu que la Présidente de la Communauté de communes ne fasse pas appel de la décision du 4 mars 2021 du Tribunal Administratif de Limoges dans l'affaire Combe-Maës.**

Ainsi fait et délibéré le 28 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

04 JUIN 2021

La Présidente,
Valérie BERTIN

